



Elections 2010 : Appel à Candidatures à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Les élections aux Chambres de Commerce et d'Industrie auront lieu en décembre prochain. Dès maintenant, la CGPME 75 et l'UNIRE – Union pour l'information et la représentation des entrepreneurs- préparent d'ores et déjà ces échéances importantes pour tous les entrepreneurs parisiens.

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris est un établissement public animé par 36 membres.

Le nouveau président de la Délégation de Paris, élu en juin dernier, est **Monsieur Philippe SOLIGNAC**, dirigeant dans la restauration et adhérent de la CGPME 75.

- **Rôle du membre de la CCI de Paris**

Forts de leur propre expérience de chef d'entreprise, **les membres élus** ont été désignés par leurs pairs, commerçants, industriels et prestataires de services parisiens, pour servir leurs intérêts. Cette équipe est appuyée par 5 membres correspondants.

Ils interviennent auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens sur les grands sujets économiques.

A Paris, ils sont notamment consultés sur les questions d'urbanisme, réglementaire et commercial, et les textes encadrant l'exercice du commerce. Au quotidien, sur le terrain, ils animent des réunions d'information, soutiennent et encouragent de nombreuses initiatives prises par les associations de commerçants de la capitale pour animer les quartiers. Ils participent aussi à la vie interne de la CCIP et à l'administration de ses écoles et centres de formation ainsi que de ses infrastructures telles que le Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte.

Soucieux de la vitalité du tissu économique de Paris et de son rayonnement à l'international,

ils sont les interlocuteurs privilégiés des entrepreneurs et des commerçants parisiens

- **Processus de sélection:**

Pour présenter votre candidature, il convient de nous renvoyer dans les meilleurs délais la fiche de renseignements, ci-joint, et de s'assurer que vous respectez les conditions ci-dessous :

- Etre chef d'entreprise ou cadre dirigeant
- Etre en activité
- L'entreprise doit être établie dans le département de la CCI pour laquelle vous candidatez.
- Ne pas avoir été condamné en justice.

A partir de septembre 2010, après une sélection préalable, l'UNIRE (Union pour l'information et la représentation des entrepreneurs) rencontrera en entretien individuel les candidats afin de constituer la liste finale.

- **L'engagement pour la CCIP :**

Etre élu signifie que vous vous engagez à participer bénévolement et activement pour la CCIP un minimum de 3 jours par mois, à travers votre présence à :

- Une assemblée générale tous les 15 jours
- Aux différentes commissions auxquelles vous serez nommé
- Ainsi qu'aux réunions de votre Délégation.

✉ **Pour renvoyer votre fiche de renseignements ou poser vos questions :**

Nolwenn CEZILLY, Chargée de mission CGPME 75

✉ : n.cezilly@cgpme-idf.fr - ☎ : 01 56 89 09 38.

Information : Les besoins en candidatures par section et Délégation

Section	Effectif	Collège total	Postes à pourvoir
Délégation de Paris			
Commerce	0-9	8	1
	+10	4	2
Industrie	0-49	3	2
	+50	2	1
Services	0-9	9	5
	+10	10	1
Délégation des Hauts de Seine			
Commerce	0-9	2	0
	+10	2	1
Industrie	0-49	2	1
	+50	3	0
Services	0-9	4	0
	+10	8	5
Délégation de Seine Saint Denis			
Commerce	0-9	2	1
	+10	2	0
Industrie	0-49	3	3
	+50	2	1
Services	0-9	2	1
	+10	3	1
Délégation du Val de Marne			
Commerce	0-9	2	0
	+10	2	1
Industrie	0-49	2	2
	+50	2	1
Services	0-9	3	0
	+10	2	1
Total		85	31 soit 36.5%